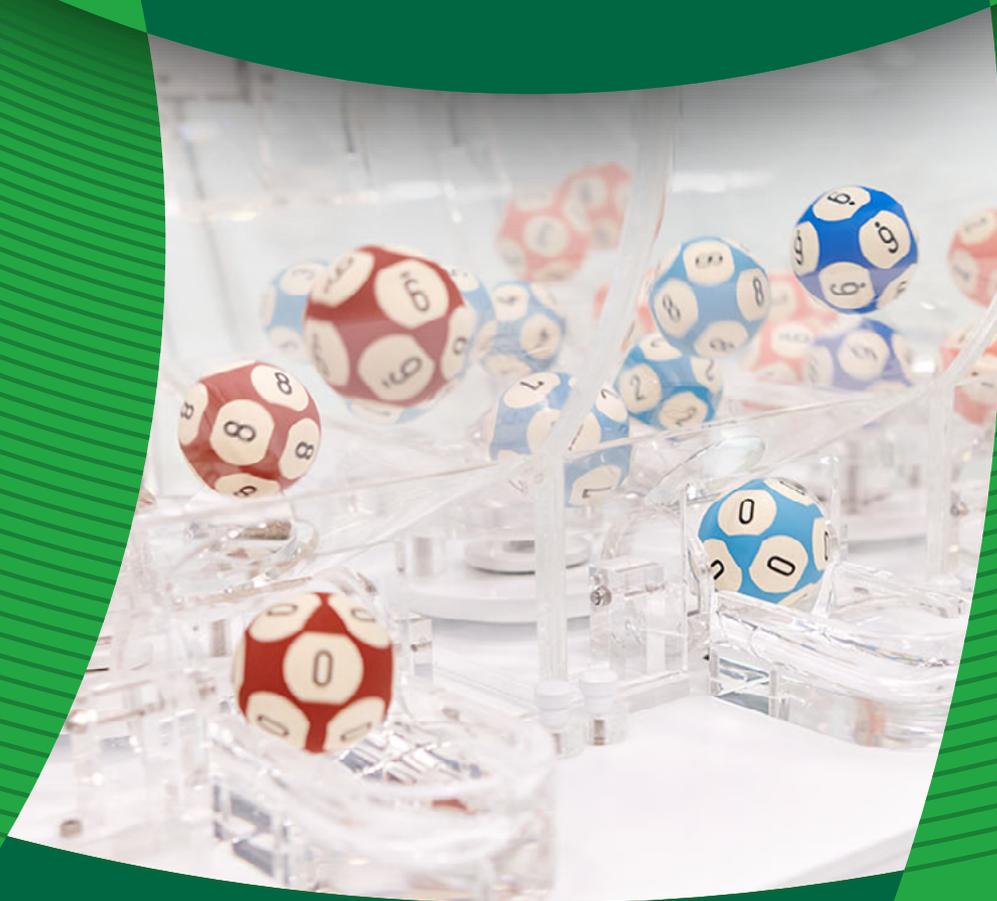


RAPPORT ANNUEL 2022

BIEN PLUS QUE JOUER...

Au travers de sa stratégie, ses valeurs, ses joueurs, la
Loterie Nationale : un écosystème toujours plus solidaire,
responsable et orienté vers le futur.



**loterie
nationale**

BIEN PLUS QUE JOUER

FORTUNA
DAPHNÉ DU BARRY, 2004



©COLLECTION LOTERIE NATIONALE, BRUXELLES. PHOTO : STUDIO R. ASSELBERGHS - F. DEHAEN, BRUSSELS

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU CEO DE LA LOTERIE NATIONALE	3
CHIFFRES CLÉS DE LA LOTERIE NATIONALE	5
LE MODÈLE DE LA LOTERIE NATIONALE	6
CADRE RÉGLEMENTAIRE	8
Certification	9
ANALYSE DU COMPORTEMENT DE JEU DES JOUEURS	11
CONSEIL SUPÉRIEUR D'ÉTHIQUE DES JEUX DE LOTERIE ET DE HASARD	11
FORMATION DES EMPLOYÉS	13
Formation et sensibilisation des points de vente	14
MYSTERY SHOPPING	14
CONCEPTION ET ANALYSE DES JEUX	14
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	17
RAPPORT DE GESTION	19
1. ÉVOLUTION ET SITUATION	19
2. RÉSULTATS CONSOLIDÉS	20
2.1. Bilan consolidé après affectation	20
2.2. Compte de résultats consolidés	21
3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	22
4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	23
5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER CONSIDÉRABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE	24
6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	25
7. SUCCURSALES ET FILIALES	25
8. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS	27
9. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ	27
10. CONCLUSION	27
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	28
CONSEIL D'ADMINISTRATION	28
POUVOIRS ET FONCTIONNEMENT	30
COMITÉ D'AUDIT	31
COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	32
COMITÉ STRATÉGIQUE	32
LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT	33
RÉMUNÉRATION	34
CONSEIL D'ADMINISTRATION	34
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ	34
COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT	34
COMITÉ DES SUBSIDES	36

2



MOT DU CEO DE LA LOTERIE NATIONALE

Les Belges ont joué avec prudence aux jeux proposés par la Loterie Nationale en 2022. Les produits de la Loterie Nationale sont procycliques. Cela signifie que le climat économique se fait sentir également dans le comportement des joueurs et dans le chiffre d'affaires de la Loterie Nationale. Malgré ces conditions difficiles, la Loterie Nationale a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 1 488 000 000 euros.

Nos jeux sont responsables par nature, nos joueurs sont responsables par prudence. C'est aussi cela le modèle de la Loterie Nationale.

Ainsi, la mise moyenne pour jouer à un produit de la Loterie Nationale était de 4,9 euros en 2022.

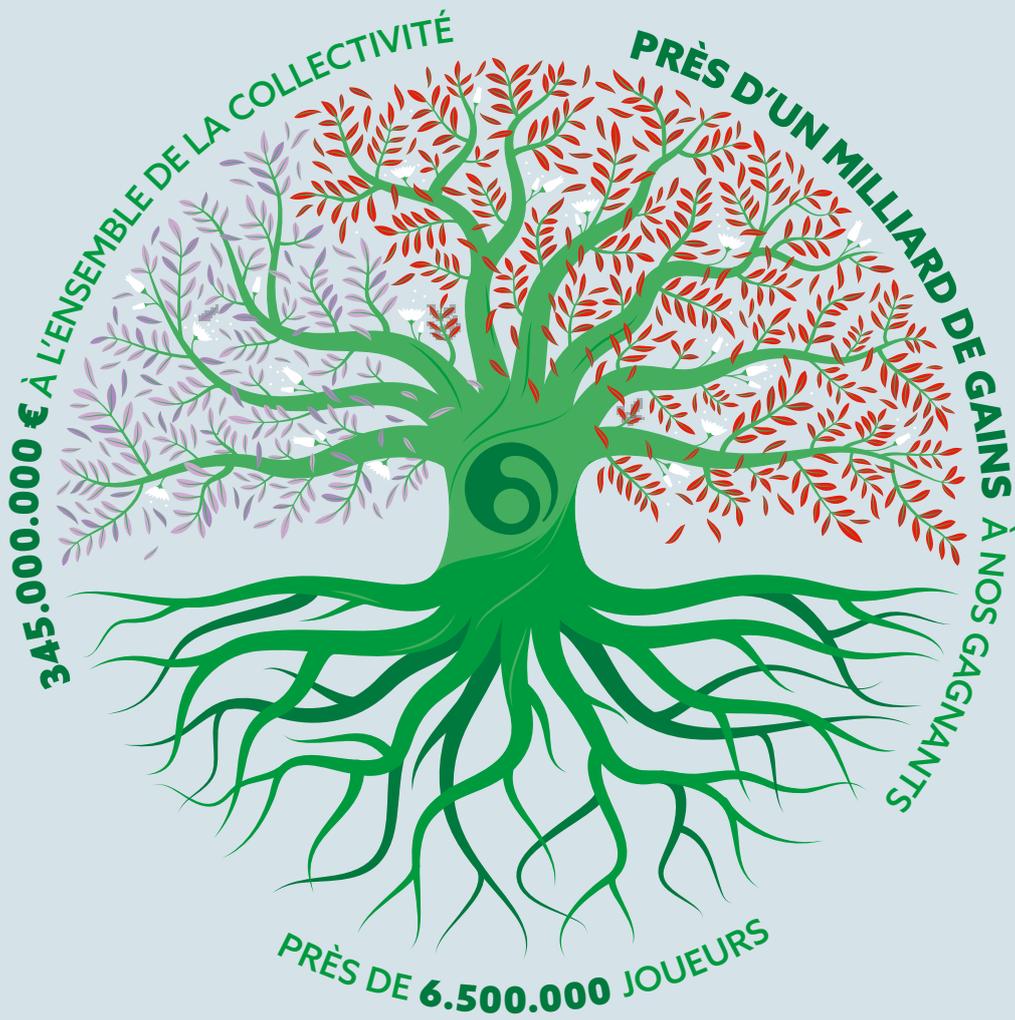
Pour rappel, le modèle de la Loterie Nationale repose sur un principe fort : de nombreux joueurs, des mises raisonnables, un jeu par nature responsable qui s'articule autour d'une offre de jeux emblématiques et d'une grande proximité avec tous les Belges, notamment au travers du soutien aux bonnes causes.

Aujourd'hui, les jeux proposés par la Loterie Nationale reposent sur trois piliers : le Lotto, EuroMillions et les jeux instant. Cela fait partie de notre stratégie de diversification qui nous permet à la fois d'avoir une croissance durable et d'amortir un éventuel choc qui viendrait frapper un de nos piliers. Ces dernières années, nous avons beaucoup travaillé autour de nos billets à gratter pour faire croître durablement ce pilier. Aujourd'hui, l'objectif est atteint puisque nous sommes maintenant dans la moyenne des autres loteries européennes. À titre d'exemple, les produits Instant représentent 47 % des mises de la Française des Jeux.

Au final, de nombreux Belges jouent à nos jeux pour un petit montant. Cela leur procure du plaisir et du rêve, cela leur donne une chance de gagner, mais cela leur permet aussi d'aider d'innombrables initiatives du secteur social, culturel et scientifique.

Jannie Haek
Chief Executive Officer





En 2022, pour la première fois de son histoire, la Loterie Nationale a versé **quasi un milliard d'euros** à ses gagnants.

CHIFFRES CLÉS DE LA LOTERIE NATIONALE

Fin 2022, la Loterie Nationale comptait 8117 points de vente.

Les librairies restent les partenaires privilégiés de la Loterie Nationale et génèrent 47% de son chiffre d'affaires total.

Les ventes digitales ont généré 24% du chiffre d'affaires. 81% du chiffre d'affaires digital provient du mobile (smartphones et tablettes).

La Loterie Nationale est parmi les plus grands acteurs d'e-commerce belge avec 1 583 398 comptes uniques (identification via la carte d'identité).

En 2022, 95 806 065 gagnants se sont partagé 998 067 686 euros. Pour la première fois de son histoire, la Loterie Nationale a versé quasi un milliard d'euros à ses gagnants en 2022.

Plus remarquable encore, en 2022, avec les 165 gagnants EuroMillions d'Olmen, la Loterie a « fait » 204 quasi millionnaires (29 avec Lotto et donc 175 avec EuroMillions).

5

Le Lotto, le jeu préféré des Belges, a enregistré des ventes de 447 millions.

L'EuroMillions, le jeu européen organisé avec 9 autres loteries, termine l'année 2022 avec des ventes en Belgique de 506 millions.

En termes de participations, le Lotto et EuroMillions sont coude-à-coude, ce qui démontre une fois encore le fort attachement des Belges à ce jeu emblématique qu'est le Lotto.

Les jeux Instant ont permis de réaliser un chiffre d'affaires de 450 millions.

LE MODÈLE DE LA LOTERIE NATIONALE

Le modèle de la Loterie se caractérise par le fait que les joueurs participent à un jeu pour de faibles mises, sachant parfaitement à l'avance qu'elles seront utilisées d'une part pour assurer le paiement des gains, mais d'autre part aussi pour financer des fins d'utilité publique, des organisations et des projets sociaux. Il est important que la Loterie Nationale communique cette information de manière transparente aux joueurs afin qu'ils sachent à quelles fins leurs mises seront utilisées.

La Loterie Nationale opère dans un environnement toujours plus compétitif. Le marché est très ouvert et est très peu régulé par rapport à d'autres pays européens en ce qui concerne les opérateurs de jeux de hasard privés. La Loterie Nationale est toutefois parvenue à s'assurer une croissance stable et durable avec une offre attractive, mais responsable. Le plaisir de jeu, la protection des joueurs et le soutien de bonnes causes sont au centre des préoccupations de la Loterie Nationale.

6

Tout cela n'est possible que si la Loterie Nationale se présente comme une entreprise saine et performante. La Loterie Nationale est une société anonyme de droit public placée sous le contrôle direct du gouvernement, ce qui offre toutes les garanties que la politique visée par le gouvernement à travers la Loterie Nationale puisse être mise en œuvre immédiatement et efficacement. De cette façon, la Loterie est en mesure de remplir son rôle dans la société de manière cohérente.

En parallèle, le gouvernement a également une mission de régulation et définit les formes et les règles générales des jeux organisés par la Loterie Nationale. Dans ce contexte, il est crucial de mener une politique cohérente en matière de jeux de hasard, qui place la protection des joueurs et des consommateurs au centre de ses préoccupations.

Enfin, la Loterie Nationale a pour mission d'organiser des loteries publiques et des jeux de hasard dans l'intérêt général. La Loterie Nationale doit donc opérer en tant que prestataire socialement responsable et professionnel de plaisir de jeu et doit mener une politique durable basée sur une solide gestion économique et entrepreneuriale. Le ministre de tutelle a pour mission d'exercer un contrôle général vis-à-vis de cette gestion sur base des plans d'entreprise. Le gouvernement veille en outre à ce qu'elle soit mise en œuvre dans le respect des lois et règlements.

Le modèle de la loterie se caractérise par le retour intégral à la collectivité des bénéfices générés par ses activités. Le contrat de gestion du 13 septembre 2021 fixe à 200 millions d'euros le montant annuel des «subsidés de la Loterie Nationale».

Par rapport au contrat de gestion précédent, cela représente une augmentation de 15 millions d'euros, qui a été entérinée pour les années 2021 à 2026.

Le montant des contributions à l'État belge pour 2022 s'élevait donc à 355 millions d'euros, dont 210 millions à titre de « subsides de la Loterie Nationale » et 145 millions à titre de rente de monopole.

Le gouvernement a en effet décidé d'augmenter la rente de monopole de 10 millions d'euros pour la porter à 145 millions d'euros pour les années 2022 à 2024 incluse, sous réserve évidemment des résultats d'exploitation.

La Loterie Nationale est chargée de la gestion administrative de la répartition et de l'affectation de ces subsides. L'affectation de ces subsides se fait conformément à un plan de répartition annuel.

La stratégie de la Loterie Nationale fait d'elle un partenaire structurel pour diverses organisations. Outre le sport, les associations soutenues par la Loterie Nationale et ses joueurs sont actives dans les domaines des sciences, de la culture et dans le secteur social.

En 2022, plus de 1 200 organisations ont obtenu un soutien de la Loterie Nationale. Ce nombre confirme le rôle essentiel de la Loterie Nationale. Cette année encore, la Loterie Nationale soutiendra un large éventail de projets. Cela va de très petites organisations à d'autres, plus importantes.

7

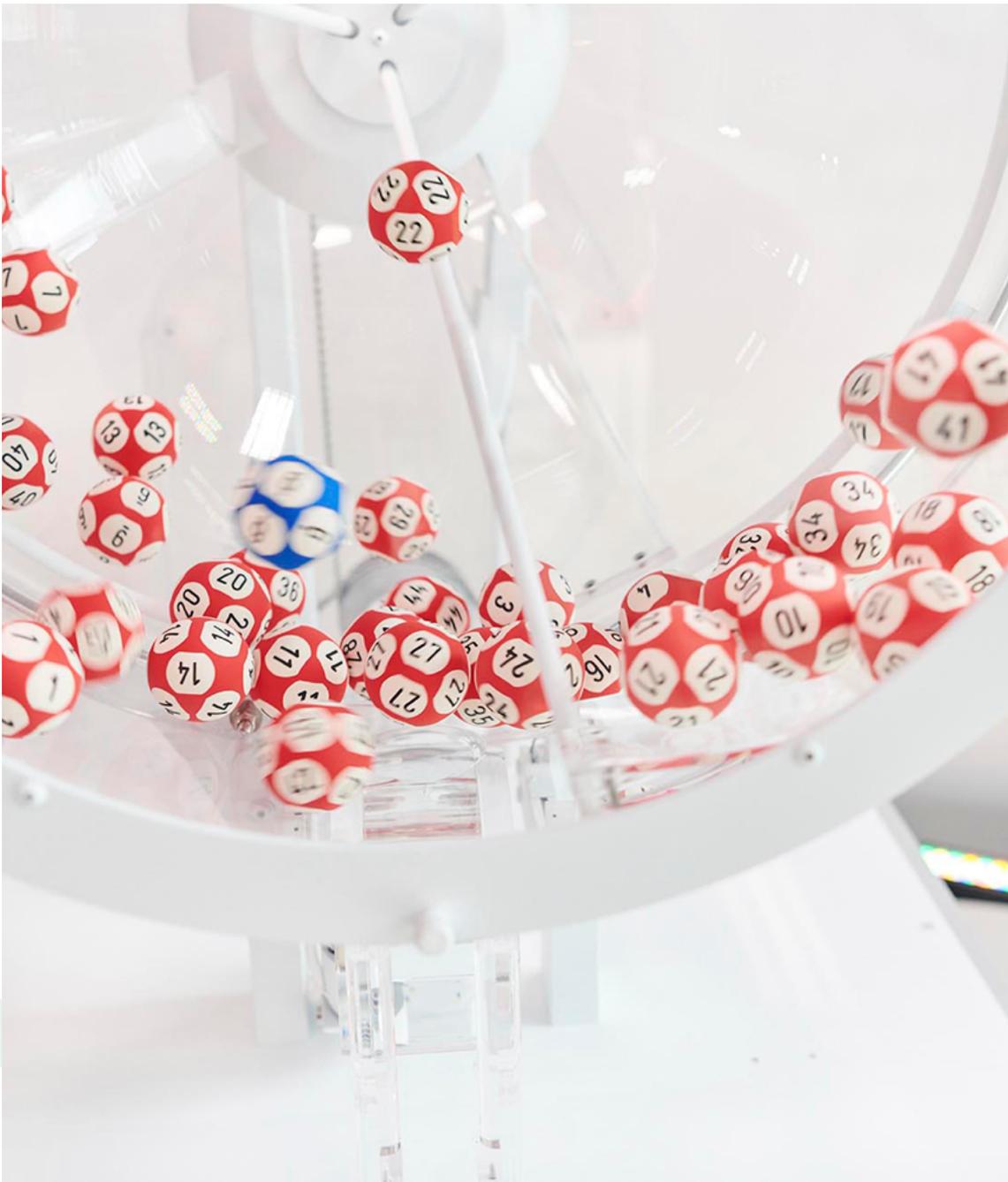
Il est important pour la crédibilité de la Loterie Nationale que l'affectation des subsides se fasse dans le cadre d'un processus décisionnel transparent. Compte tenu du triangle du modèle de la loterie entre les joueurs, les bonnes causes et la Loterie Nationale, la Loterie Nationale examine comment associer également les joueurs à l'affectation d'une partie des subsides.

Ainsi, la Loterie Nationale tente d'impliquer la société civile dans l'affectation d'une partie des subsides par le biais d'appels à projets. Avec ces appels à projets, en plus de réaliser un impact sur le terrain, la Loterie Nationale souhaite attirer l'attention sur différents thèmes sociaux.

Un premier appel à projets a été lancé par la Loterie Nationale au printemps 2022 sur le thème « Lutte contre la pauvreté et inclusion sociale », et s'est terminé avec succès à la fin de l'été. Les organisations poursuivant des projets liés à cette thématique ont eu l'opportunité de se porter candidates. Un montant total de 2 250 000 euros a été attribué à cet appel à projets. Un total de 134 organisations a été sélectionné lors de cet appel à projets, permettant de répondre à des demandes de soutien sur l'ensemble du territoire national.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les loteries relèvent d'un autre cadre juridique que les jeux de hasard. Il y a une raison particulière à cela. Les jeux de loterie et les jeux de hasard sont des produits fondamentalement différents. La principale différence réside dans la nature et dans la dynamique des différents jeux. Les jeux de loterie présentent par exemple un déroulement plus lent et un taux de redistribution plus faible que les jeux de hasard.



Le gain d'un jeu de loterie repose à 100 % sur le hasard et est fixé dans un plan des lots. Dans les jeux de hasard, la dextérité intervient aussi dans une certaine mesure dans le gain et il n'y a donc pas de plan des lots.

Mais il n'y a pas que le produit (jeu de hasard ou loterie) qui est différent, la manière dont celui-ci est proposé est également différente. Le modèle de la Loterie Nationale se caractérise par de nombreux joueurs qui jouent à un jeu de loterie pour de petits montants. Les jeux de loterie sont par définition proposés au grand public. Tout l'écosystème de la Loterie Nationale repose sur ce modèle.

En termes de fonctionnement et de contrôle aussi, il existe une différence fondamentale entre les opérateurs de jeux de hasard, qui relèvent du contrôle de la Commission des jeux de hasard, et la Loterie Nationale, qui est placée sous le contrôle direct du gouvernement pour l'organisation des jeux de loterie.

Pour terminer, l'affectation des bénéfices a également un impact sur la gestion des opérateurs de jeux de hasard ou de jeux de loterie. Les bénéfices des jeux de loterie de la Loterie Nationale sont, eux, destinés à de bonnes causes et sont un corollaire de la mission sociale de la Loterie Nationale qui consiste à canaliser les joueurs vers des jeux à faible risque.

Ces différences fondamentales en termes de produit, de modalités de vente, de fonctionnement et de contrôle et d'affectation des bénéfices justifient que les jeux de loterie de la Loterie Nationale soient soumis à un autre cadre juridique que les jeux de hasard du secteur privé, ce qui a été confirmé par la Cour de justice européenne et la Cour constitutionnelle à plusieurs reprises.

Le marché des jeux de hasard a connu une forte croissance depuis 2011 – date à laquelle les jeux de hasard en ligne sont devenus légaux – et ces jeux se sont rapidement ancrés dans la société. Ainsi, la Commission des jeux de hasard a indiqué qu'en 2021 23,31 milliards d'euros de mises ont été collectés pour les jeux de hasard et les paris sportifs. Cela représente une augmentation de 4,5 milliards d'euros par rapport à 2020.

Certification

On attend de la Loterie Nationale qu'elle poursuive ses efforts en tant que prestataire socialement responsable et professionnel de plaisir de jeu et qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir pour se conformer aux normes de jeu responsable de l'organisation internationale «European Lotteries», l'organisation faîtière des loteries nationales.

Cela fait l'objet d'un contrôle périodique par un auditeur indépendant. Un audit approfondi a déjà eu lieu à la fin de l'année 2022, et la Loterie Nationale a obtenu un score de 99 %. Cela fait de la Loterie Nationale l'une des loteries les plus performantes d'Europe. Entre autres, la manière dont les principes du «jeu responsable» sont intégrés dans l'ensemble de l'organisation, la sensibilisation dans les points de vente et les critères stricts en matière de développement de jeux sont des points qui ont été renforcés ces dernières années. Le prochain audit externe aura lieu en juin 2024.



ANALYSE DU COMPORTEMENT DE JEU DES JOUEURS

La Loterie Nationale totalise plus de 1,5 million de comptes joueurs. Un contrôle périodique a révélé qu'en 2022, plus de 98 % des joueurs n'ont atteint aucune des limites de jeu obligatoires (c'est-à-dire la limite de versement sur un compte joueur par semaine, le nombre maximum de jeux pouvant être joués par tranche de 24 heures et la perte maximale par jour).

Seulement 110 joueurs ont atteint une fois les trois limites de jeu en 2022. Ils représentent à peine 0,01 % du nombre total de joueurs en ligne. Il s'agit là d'un bon indicateur qui montre que la Loterie Nationale mène une politique de marketing très modérée qui continuera à être menée.

La Loterie Nationale poursuit une politique de canalisation des jeux à haut risque vers les jeux à faible risque et, dans ce cadre, veillera également à ce que les dépenses médiatiques consacrées à la publicité pour les jeux à haut risque soient proportionnellement inférieures aux dépenses consacrées aux jeux à faible risque. Par conséquent, les dépenses consacrées aux jeux à haut risque continueront également à diminuer.

Le conseil d'administration et les commissaires du gouvernement seront chargés de contrôler strictement le respect des accords convenus. C'est précisément ce contrôle direct exercé par le gouvernement qui permet à ce dernier de veiller immédiatement et sans détour au respect de sa politique en matière de jeux de hasard avec un maximum d'efficacité et d'efficience.

Conseil supérieur d'éthique des jeux de loterie et de hasard

Depuis 2006, il existait à la Loterie Nationale un Comité de Jeu responsable chargé de vérifier que la stratégie de la Loterie Nationale est conforme aux standards européens (EL) en matière de jeu responsable et de rendre des avis à ce sujet.

Depuis le mois de septembre 2020, cet organe se compose d'au moins 4 spécialistes internes de la Loterie Nationale et d'au moins autant d'experts externes indépendants. La présidente est une personne désignée parmi le groupe d'experts externes indépendants.

Depuis septembre 2021, date d'entrée en vigueur du nouveau contrat de gestion, cette composition d'experts se nomme le Conseil supérieur d'éthique des jeux de loterie et de hasard et a été formellement approuvé par le conseil d'administration du 14 septembre 2021.

Les 5 experts externes sont des scientifiques ou des personnes qui ont acquis une large expérience ainsi qu'une expertise en matière de comportement de jeu dans ses aspects sociologiques, psychologiques, économiques et médicaux, que ce soit en matière de protection du consommateur, d'organisation du marché des jeux de hasard ou de sécurité dans le secteur des loteries et des jeux. Ceux-ci ont été désignés par le Conseil d'administration suite à un appel public à candidature.

Ce conseil supérieur est présidé par **Madame Leen De Cort**, une personnalité reconnue dans le secteur de la protection du consommateur.

Les experts externes sont

Le Professeur Jean-Paul ROUSSAUX

Professeur ordinaire émérite à la faculté de Médecine (UCL), psychiatre, spécialisé dans les addictions

Monsieur Christian Bontinckx

Master en sciences psychologiques et pédagogiques (ULB), psychologue-psychothérapeute, orientations humaniste, analytique et systémique

Le Professeur Wim Van den Panhuyzen

Professeur émérite à la VUB. Son domaine de spécialité est l'économie du bien-être

Le Professeur Ignace GLORIEUX

Professeur de sociologie à la VUB

Les conseillers internes sont

Monsieur Piet Van Baeveghem

Secretary General, Legal & Regulatory Affairs Management

Madame Audrey Bettens

Responsable Gaming Management

Madame An Lammens

Winners Advice & Complaints Management

Monsieur Roger De Henau

Player Care Strategy & Management

Le rôle de ce Conseil supérieur est d'établir des recommandations qui doivent être respectées dans le cadre d'une politique de jeu responsable. Ces directives portent essentiellement sur la prévention de la dépendance au jeu, le strict respect de la non-participation des mineurs d'âge aux jeux de la Loterie Nationale, la mise en œuvre d'une politique de marketing responsable, la formation des membres du personnel et des points de vente de la Loterie Nationale et, enfin, la communication d'informations adéquates concernant le traitement de la dépendance au jeu.

En 2022, le Conseil supérieur s'est réuni à 7 reprises et a donné un avis sur de nombreux sujets, divers et variés, tels que :

- l'évolution du jeu Vikinglotto ;
- les résultats du Mystery Shopping 2021 ;
- la CEN : Proposition par l'EGBA de la création d'une norme technologique sur les facteurs de risques ;
- l'état d'avancement de la chaire universitaire ;
- l'état d'avancement de Mindway, l'outil d'IA d'analyse de risque ;
- le nouveau jeu communautaire « EuroDreams » ;
- le nouveau mécanisme d'attribution du jackpot pour EuroMillions, « Must Be Won » ;
- le rapport annuel de la Commission des jeux de hasard 2021 ;
- le plan marketing 2022 ;
- l'analyse du comportement des joueurs Woohoo et un zoom sur les multi-tickets ;
- la diminution des mises individuelles des bulletins de jeu de tirage ;
- l'analyse du secteur dans lequel la Loterie Nationale est active (licences, limites, crédit, VIP et programme de fidélité, bonus, sites illégaux...);
- la fixation de la limite de jeu en ligne à 200 € ;
- le résultat de l'audit de la certification EL 2022 ;
- les nouveaux jeux de grattage ;
- les nouveaux jeux Woohoo.

Formation des employés

Depuis 2020, la Loterie Nationale a adapté sa manière de sensibiliser ses employés et de tester leurs connaissances en matière de jeu responsable.

Désormais, il s'agit d'une courte sensibilisation mensuelle suivie d'un questionnaire ayant directement trait à cette sensibilisation.

C'est sur l'intranet de la Loterie Nationale, « Connect », dans la partie Awareness, que chaque employé peut découvrir chaque mois, un nouveau message de sensibilisation abordant une nouvelle thématique spécifique (fonctionnement de l'outil d'analyse de risques, explications sur les différentes sections de la certification Responsible Gaming d'EL,...).

La participation à cette sensibilisation est obligatoire, car le bonus collectif dépend des résultats obtenus.

Deux indicateurs sont pris en considération chaque mois, le taux de participation des membres du personnel, avec un objectif fixé à 80 % minimum et le score moyen obtenu par le personnel aux questions posées en rapport avec les courtes sensibilisations mensuelles, avec comme objectif 90 % minimum.

Pour l'année 2022, les résultats fixés ont été atteints, à savoir 95 % de participation et 97 % de réussite aux quiz.

Formation et sensibilisation des points de vente

La formation et la sensibilisation des points de vente constituent des aspects essentiels de la politique de jeu responsable de la Loterie Nationale. En effet, les exploitants des points de vente sont en contact direct avec les joueurs, ils ont donc un rôle primordial à jouer.

Chaque nouveau point de vente suit obligatoirement une formation en présentiel sur le jeu responsable, les nouveaux exploitants sont donc sensibilisés au moyen d'une formation à l'entrée. L'activation du contrat de vente du POS dépend de cette formation.

La Loterie Nationale a depuis quelques années un e-learning « Jeu responsable » à disposition des points de vente de manière permanente.

14

Mystery shopping

Pour ce qui est de la sensibilisation au sujet des mineurs, le mystery shopping, coordonné par le service Retail, s'inscrit dans le cadre de la politique de jeu responsable de la Loterie Nationale. Il permet de sensibiliser les points de vente et de vérifier si l'interdiction de vente aux mineurs d'âge y est bien respectée.

Concernant les résultats de 2022, sur 1 300 visites, 1 026 POS n'ont pas vendu de produit à un mineur et 274 POS étaient en infraction, ce qui représente un taux d'infraction de 21,08 %.

Conception et analyse des jeux

En 2022, la Loterie Nationale continue d'utiliser la matrice d'analyse « SERENIGAME » (développée par la Française des Jeux) permettant d'évaluer les risques des jeux selon des critères objectifs.

Cette matrice permet d'analyser, lors du développement de chaque produit, les risques d'un jeu selon une procédure dans laquelle toutes les étapes de construction du mécanisme du produit sont décrites, dont l'analyse des risques.

Ces outils, « SERENIGAME UNIVERSEL » et « SERENIGAME GRATTAGE » sont des outils d'analyse des risques performants qui intègrent 5 familles de critères d'analyse différentes :

- Le rythme du jeu : fréquence, pression du temps...
- L'illusion de contrôle et d'implication d'un joueur : échelle des mises, options payantes...
- Les facteurs d'incitation à rejouer : impression de quasi-gain, délais de paiement...
- L'attractivité des gains : taux de redistribution...
- L'univers et l'environnement : présence d'un écran, présence de musique...

En 2022, différents billets à gratter ont été présentés au Conseil supérieur d'éthique des jeux de loterie et de hasard. Il s'agit des jeux suivants :

- WFL Extra Édition à 4 €
- SUPER 20 à 2 €
- Hit the Jackpot à 20 €
- 100 X The Money à 10 €
- Cash Mania Édition à 15 €
- Bingo Tree à 3 €
- Lucky 13 à 2 €
- Winter Magic Millions à 10 €
- Winter Magic Joy à 5 €
- Winter Magic Fun à 2 €

Ils ont tous été testés via l'outil d'évaluation de la dangerosité d'un jeu « SereniGame » et ont tous obtenu un avis positif du conseil supérieur d'éthique des jeux de loterie et de hasard.

Engagement des parties prenantes

En 2022, la Loterie Nationale a rencontré différents partenaires, tous parties prenantes dans le bon développement et fonctionnement de la Loterie Nationale.

Ces contacts, outre avec les stakeholders habituels, ont lieu notamment aussi avec les journalistes avec lesquels il est important de dialoguer pour les informer au mieux du mode de fonctionnement de la Loterie Nationale.

Face à l'intérêt croissant de la presse, tant francophone que néerlandophone, à propos du jeu responsable et de la protection des joueurs, il est essentiel d'expliquer correctement et clairement la position de la Loterie Nationale en la matière, et en quoi elle se démarque fortement des opérateurs privés.

À travers les contacts réguliers établis avec des stakeholders, la Loterie Nationale a l'occasion d'expliquer les missions qui lui sont confiées par le gouvernement, dont celle de la canalisation du jeu.

Cette année 2022 a été axée sur la consolidation des rapports et des échanges avec les stakeholders, entre autres sur l'importance du jeu responsable et de la plus-value de la Loterie Nationale en la matière, notamment par rapport aux opérateurs privés. Ainsi, en 2022, la Loterie Nationale a commandé une étude au Professeur Richard Wood, psychologue spécialisé dans l'étude du comportement des joueurs. Le Pr Wood étudie les causes individuelles des problèmes de jeu ainsi que les caractéristiques structurelles des jeux qui peuvent influencer le comportement des joueurs vulnérables. Il a mis au point un outil de pointe en matière de jeu responsable, appelé Gamgard, qui contribue à la conception de jeux socialement responsables.

L'étude commandée par la Loterie Nationale portait sur l'examen des risques par une analyse de l'outil Gamgard de douze jeux instantanés en ligne proposés par la Loterie Nationale et dix jeux instantanés en ligne proposés par des opérateurs privés.

L'outil Gamgard 3.1 contient dix facteurs de risque composés de caractéristiques structurelles et situationnelles des jeux susceptibles d'influencer les joueurs vulnérables. Chaque facteur de risque s'ajoute à l'évaluation cumulative du risque du jeu examiné. L'outil Gamgard 3.1 contient également quatre caractéristiques de jeu responsable dont il s'est avéré qu'elles réduisaient le risque qu'un jeu ait un impact négatif sur les joueurs vulnérables.

Ce qui ressort de cette analyse, c'est que les jeux des opérateurs privés représentent un risque bien plus élevé que les jeux Woohoo de la Loterie Nationale.

En 2022 également, une consultation a eu lieu entre la présidente de la Commission des jeux de hasard et le CEO de la Loterie Nationale dans le cadre de l'article 21 de la loi sur la Loterie du 19 avril 2002, afin de se concerter sur l'application de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux et la protection des joueurs, ainsi que sur les activités de la Loterie nationale, dans le but d'aligner la politique gouvernementale en matière de jeux de hasard et la politique gouvernementale en matière de Loterie nationale.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La Loterie Nationale est également très active en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Le bien-être de ses employés ainsi que l'implication concrète de l'entreprise dans le développement durable sont au cœur des préoccupations de la Loterie Nationale.

La Loterie Nationale a continué à travailler en 2022 à l'élaboration d'une politique concrète et efficace de responsabilité sociétale en lien avec les lignes directrices CSR d'European Lotteries.

La politique de jeu responsable s'inscrit dans la démarche de responsabilité sociétale avancée de la Loterie Nationale. La politique de RSE est définie dans son programme WE CARE et repose sur quatre piliers :

WE CARE for players : dont les résultats 2022 sont résumés dans ce rapport et prouvent que la Loterie Nationale canalise le jeu tout en veillant à ce que ses joueurs puissent jouer dans un environnement sûr et à ce que les risques de dépendance au jeu restent les plus faibles possibles. La Loterie Nationale répond aux normes de certification les plus strictes et sert de référence pour l'ensemble du secteur des jeux de loterie et d'argent.

WE CARE for society : l'implication de la Loterie Nationale dans la société à travers son soutien aux bonnes causes. L'attribution des subsides se fait selon des critères objectifs et est communiquée aux joueurs en toute transparence.

WE CARE for our people : la Loterie Nationale tente de créer un environnement de travail dans lequel son personnel a toutes les chances de se développer. Elle se préoccupe du bien-être, de la santé et de la sécurité de ses employés et s'efforce de favoriser la diversité et l'inclusion. Tout ceci a contribué à l'obtention du label de Top Employer pour la cinquième fois d'affilée.

WE CARE for environment : enfin, la Loterie Nationale entend bien sûr apporter plus d'une pierre à la réduction de son empreinte écologique. Elle vise une utilisation durable des ressources naturelles et la neutralité carbone par un ambitieux plan environnemental.

Pour la 2e fois, la Loterie Nationale s'est vu attribuer une excellente notation par Moody's ESG Solutions, un fournisseur d'évaluations et de données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cette notation de durabilité au plus haut rang confirme la position de la Loterie Nationale parmi les entreprises évaluées comme les plus actives au regard des critères ESG.



RAPPORT DE GESTION

LOTÉRIE NATIONALE Société anonyme de droit public

Rue Belliard 25-33 1040 Bruxelles

Registre des personnes morales de Bruxelles n° 659.821

TVA - BE 0223 967 357

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 MAI 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément au code des sociétés et pour la première fois, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes consolidés de la Loterie Nationale clôturés au 31 décembre 2022.

Le projet de comptes annuels consolidés a été établi en conformité avec la législation relative aux comptes annuels consolidés des sociétés, ainsi qu'avec les dispositions légales et réglementaires applicables.

19

1. ÉVOLUTION ET SITUATION

La Loterie Nationale a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1500 millions d'euros provenant de ses jeux de loterie en gestion propre et des paris sportifs via sa filiale Scoore. Malgré un contexte plus complexe que jamais, avec ce résultat, la Loterie Nationale confirme sa stratégie de chiffre d'affaires durable.

Les produits de la Loterie Nationale sont procycliques ; le conflit en Ukraine, l'inflation des prix et les suites des périodes de Covid ont entraîné une inquiétude de la population et une faible confiance des consommateurs se faisant immédiatement ressentir sur nos produits et sur le comportement de nos joueurs.

Le Lotto se maintient à un très bon niveau (comparable à 2021 en pourcentage des ventes) et confirme l'attachement des Belges à ce jeu iconique qui fêtera en 2023 ses 45 ans d'existence. Le succès de nos jeux Instant est de nouveau au rendez-vous (+2,2 % par rapport à 2021) et permet de nous positionner dans la moyenne des loteries européennes.

Quant à l'EuroMillions, l'année 2021 avait été remarquable en termes de mises, il conserve en 2022 sa place de pilier fort et est au coude à coude avec le Lotto.

Les paris sportifs sont en progression par rapport à 2021, reflet de la nouvelle stratégie, mais également bénéficiant cette année d'événements importants tels que la coupe du monde au Qatar. Scoore est présent en digital sur site propre et en points de vente.

Le réseau de vente traditionnel de la Loterie Nationale connaît ces dernières années une baisse de fréquentation imputable à la diminution des ventes de journaux et magazines ainsi qu'à la baisse de la consommation des produits du tabac. Cette tendance s'est encore traduite en 2022 par une perte nette de 95 librairies.

Étant donné qu'il est très important pour des produits d'opportunité comme ceux de la Loterie Nationale d'être disponibles dans suffisamment d'endroits, de nombreux efforts ont à nouveau été consentis au cours de l'année écoulée pour créer des possibilités de vente sur le chemin des joueurs. Au final, 813 nouveaux points de vente ont vu le jour.

Les ventes digitales ont progressé de 4 % pour atteindre 426 millions d'euros de mises en 2022. Le « mobile » devient le canal préféré s'adjudant 81 % des ventes en ligne en 2022 (52 % en 2021).

Les fonds qui retournent à la société belge pour 2022 s'élèvent à 355 millions d'euros, dont 210 millions sous forme de soutien aux bonnes causes et 145 millions sous forme de rente de monopole (contre 350 millions d'euros en 2021).

Le bénéfice net consolidé de l'exercice s'établit à 9 861 696 euros dégagant un cash-flow consolidé, tenant compte de l'ensemble des amortissements et des mouvements de provisions, de 23 366 355 euros.

Le conseil d'administration tient par ailleurs à souligner que fin 2022, après affectation, les fonds propres consolidés affichent un montant de 231 465 682 euros, principalement constitué des fonds propres de la société de tête, et représentent 35,5 % du total du bilan consolidé.

Le groupe peut en outre s'acquitter de toutes ses obligations de paiement et n'éprouve pas de problèmes de liquidité (voir les ratios ci-après).

2. RÉSULTATS CONSOLIDÉS

2.1. Bilan consolidé après affectation

Remarque préalable : il s'agit en l'occurrence du bilan consolidé après affectation. Par conséquent, le bilan consolidé au 31 décembre 2022 est à considérer sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de l'affectation statutaire proposée.

Le bilan consolidé de l'exercice clôturé est synthétisé ci-après :

Exercice se clôturant au 31.12.2022, en milliers d'euros		%
Actif		
Actifs immobilisés	295.455	45,3
Créances à + d'1 an	-	-
	295.455	45,3
Actifs circulants à 1 an au +	356.395	54,7
Total Actif	651.850	100,0
Passif		
Fonds propres	231.466	35,5
Provisions et impôts différés	76.801	11,8
Dettes à + d'1 an	70.853	10,9
	379.120	58,2
Dettes à 1 an au +	250.508	38,4
Comptes de régularisation	22.223	3,4
Total Passif	651.850	100,0
Liquidité (actifs circulants à court terme/dettes à court terme)	1,4	
Solvabilité (capitaux propres/total passif)	35,5%	

21

2.2. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Les principales données des comptes de résultats consolidés sont synthétisées ci-après :

Exercice se clôturant au 31.12.2022, en milliers d'euros	
Chiffres d'affaires	1.500.056
Autres produits d'exploitation	161.338
Charges d'exploitation	-1.646.112
Résultat d'exploitation	15.282
Résultat financier	1.040
Résultat de l'exercice avant impôts	16.322
Impôts sur le résultat	-6.461
Résultat net consolidé	9.862
Part du groupe dans le résultat	9.862

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

En tant que « prestataire socialement responsable et professionnel de plaisirs ludiques », la Loterie Nationale est investie de deux missions essentielles :

- la protection des consommateurs, et en particulier des mineurs d'âge, notamment par la canalisation ciblée du comportement de jeu et par des efforts permanents en matière de prévention et de traitement de la dépendance au jeu ;
- le soutien financier d'organisations et d'initiatives socialement utiles.

Cependant, la société s'inquiète de certains développements qui, à l'avenir, pourraient bien compromettre l'accomplissement de sa mission sociale, et plus encore son intensification :

- l'augmentation de l'offre de paris et de jeux de hasard dotée d'un encadrement limité ;
- la résurgence permanente d'une offre illégale difficilement contrôlable ;
- la mise en question au niveau européen de l'utilité d'un monopole pour les loteries ;
- la capacité d'investissement plus élevée de ses concurrents.

Notre environnement a été et reste également impacté, depuis 2019 par la crise sanitaire mondiale du Covid et depuis début 2022 par la guerre en Ukraine et l'inflation, ce qui engendre toujours à l'heure actuelle des risques et incertitudes tant sur notre activité commerciale que sur le comportement des Belges, nos joueurs.

En raison de ces circonstances, nous continuons à prendre toutes les mesures utiles pour minimiser l'impact financier pour l'entreprise.

Nous avons par ailleurs décidé de maintenir, dans les comptes 2022 de la Loterie Nationale, la provision de 32,3 millions d'euros inscrite en 2019 suite à la crise sanitaire.

Parallèlement, le groupe est évidemment soumis aux autres risques et incertitudes inhérents à ses activités.

Face à ceux-ci, ses dirigeants font preuve d'une vigilance permanente. Tous les risques auxquels le groupe est exposé sont ainsi continuellement répertoriés et, dans la mesure du possible, pris en charge après analyse. L'enregistrement et le traitement des incidents (incident management) ne cessent d'être améliorés et les processus opérationnels du groupe sont continuellement affinés.

Les comptes soumis comprennent les provisions nécessaires pour les risques identifiés par la direction.

Ces dernières années, le nombre de librairies a systématiquement diminué en raison de la baisse des ventes de produits du tabac et de journaux. En 2010, le législateur avait décidé qu'en plus des agences de paris, les librairies devaient également pouvoir proposer des paris.

L'absence de définition du terme « librairie » jusqu'à très récemment avait donné lieu à l'émergence du phénomène des « fausses librairies » ou plutôt des « d'agences de paris déguisées » avec toutes les conséquences sociales néfastes que cela implique, notamment la disparition encore plus rapide des librairies traditionnelles.

L'arrêté royal du 17 février 2022 fixant les contours de l'activité complémentaire exercée par les libraires a introduit une réglementation qui, pour diverses raisons, s'avérera préjudiciable à l'image que nous nous entendons par « librairies ». Les exigences des ventes minimales de « titres de presse » sont si faibles que le nombre de lieux où les paris sportifs peuvent être proposés augmentera de manière exponentielle. Non seulement les librairies traditionnelles en souffriront, mais la population sera également exposée de façon significative à ce type de jeu de hasard agressif.

Il est regrettable que l'on puisse parler de « régularisation » plutôt que de « réglementation », ce qui aura pour conséquence de renforcer la disparition des librairies traditionnelles. Et sans un contrôle strict de ces conditions, le nombre de librairies traditionnelles risque en effet de disparaître à un rythme encore plus rapide.

Par ailleurs, le défaut d'adoption d'arrêtés d'exécution de la loi de 1999 sur les jeux de hasard est de nature à créer une insécurité juridique préjudiciable à la Loterie. En effet, les jeux de hasard en ligne exploités par les opérateurs privés qui selon la loi doivent être de même nature que ceux exploités dans le monde physique ne font toujours pas l'objet d'un arrêté royal qui en définit leurs contours et leur nature. En particulier, il s'agit des jeux de casinos en ligne pour lesquels il n'existe aucun cadre légal qui en définit leur nature et dont on accuse à tort la Loterie Nationale d'en exploiter sous la dénomination de Woohoo, avec à la clé le risque de devoir en arrêter leur exploitation, alors qu'il s'agit de jeux de loterie définis et règlementés par arrêté royal.

Néanmoins, la Loterie Nationale fera tout son possible pour remplir son contrat de gestion.

4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Notre proposition d'augmenter notre soutien aux bonnes causes de 10 millions d'euros pour l'exercice 2022 a été bien accueillie et reste dans l'attente de son officialisation par arrêté royal.

Nos prévisions de liquidité et de solvabilité sont telles que la poursuite de nos activités ne sera pas compromise.

Avec une conjoncture économique influencée par un contexte international instable, mais également avec le contexte difficile en matière de politique nationale des jeux de hasard de ces derniers mois, la Loterie Nationale est consciente de ses challenges et de l'équilibre financier à maintenir sachant ses produits procycliques et l'inflation très élevée pesant sur sa marge d'exploitation ; les prix de ses produits sont en effet fixes, alors que du côté des coûts, les hausses de prix se font fortement sentir.

L'arrêté royal du 17 février 2022 (MB 23/02/2022) fixant les contours de l'activité complémentaire exercée par les libraires, à savoir l'engagement de paris, inquiète fortement la Loterie Nationale. En plus du fait que la définition très large de ce qu'il faut entendre par « librairie » ouvre la porte à une expansion du secteur des paris, p. ex. dans les stations-service et les magasins d'alimentation (à condition qu'il y ait une vente minimale d'articles de presse), la Loterie Nationale est également convaincue que la nouvelle définition accélérera encore la baisse du nombre de librairies de ces dernières années. Vu la place importante qu'occupent encore aujourd'hui les librairies dans les ventes au détail de l'entreprise, et l'ouverture aux secteurs dans lesquels la Loterie Nationale a diversifié ses activités (Petrol et Food), ce nouveau cadre législatif aura sans doute une incidence négative sur les ventes au détail de l'entreprise.

À la clôture de l'exercice 2022, l'augmentation de capital de 30 millions € par incorporation des réserves disponibles approuvée par l'AG extraordinaire du 12 juillet 2022 pour porter le capital de 150 millions € à 180 millions € dans le chef de la société de tête reste sous condition suspensive de l'approbation par arrêté royal après consultation en Conseil des Ministres.

En date du 3 février 2023, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal portant approbation des modifications des statuts de la Loterie Nationale.

L'augmentation de capital ne sera cependant effective et définitive que dès publication de l'approbation par arrêté royal.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2022, aucun autre événement requérant une adaptation des comptes annuels consolidés 2022 ne s'est produit.

5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER CONSIDÉRABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Mis à part les inquiétudes formulées au points 3 et 4, nous ne prévoyons à l'heure actuelle aucune circonstance notable susceptible d'influencer significativement le développement du groupe.

6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2022, il a été prêté une attention particulière au sein du groupe :

- au transfert effectif de la branche d'activité de paris sportifs de la Loterie Nationale à sa filiale Scoore ainsi qu'à la création d'applications et site web distincts pour cette activité permettant à la Loterie Nationale d'accomplir mieux encore sa mission de canalisation dans le contexte du marché belge de jeux de hasard libéralisé ;
- à la modernisation du mobilier de vente dans son réseau retail ;
- au lancement de son jeu Vikinglotto dans les points de vente physiques ;
- aux améliorations apportées dans la qualité en matière d'expérience de jeu pour le joueur et de son accès unique au nouveau site de la Loterie Nationale ;
- à la mise en place de nouveaux outils de gestion et de sa nouvelle plateforme digitale en adéquation aux défis stratégiques ;
- à l'innovation en engageant des profils spécialisés (techniques et digitaux) ;
- à la continuation de sa politique en matière de mobilité visant une réduction radicale des émissions de CO₂ ;
- à la poursuite de son engagement en matière de « comportement de jeu responsable » ce qui lui vaut la certification « Jeu responsable » décernée par l'Association européenne des loteries ;
- à la conservation du certificat WLA, une des conditions requises pour que la Loterie Nationale puisse continuer à prendre part à EuroMillions. Par ailleurs, une telle certification renforce indubitablement la confiance accordée par les joueurs et les partenaires à la Loterie Nationale.

25

7. SUCCURSALES ET FILIALES

En 2022, la Loterie Nationale dispose de trois hubs régionaux : De Brouckère, Gand et Liège ; d'un centre de distribution à Jette et de dix magasins (shops) : six en Flandre (Anvers, Gand, Ostende, Bruges, Louvain et Hasselt), trois en Wallonie (Liège, Charleroi et Namur) et un à Bruxelles pour son activité de jeux de loterie.

La SA New Lotto Sports Organisation, a été créée le 22 mars 2017. Par l'intermédiaire de la SA New Lotto Sports Organisation, la Loterie Nationale participe dans la SC Captains of Cycling (le 31 mars 2017, la SA Lotto Sports Organisation a été transformée en SC Captains of Cycling).

La SA LNL Services (qui a pour objet d'effectuer des prestations de services en faveur d'organismes de loteries, jeux ou paris autorisés, d'agir en qualité d'intermédiaire ou de point de contact pour les opérateurs de loteries, jeux ou paris, tant mutuellement qu'avec leurs sous-traitants et autres prestataires de services, de réaliser toute opération et activité susceptible de favoriser directement ou indirectement cet objet, en ce compris la prise de participation dans des sociétés actives dans les domaines précités), a été instituée par acte notarié le 5 juillet 2004.

6 loterie nationale
BIEN PLUS QUE JOUER

Nos gagnants 2022

16
gagnants
WIN FOR LIFE



En 2022, grâce à tous ses joueurs,
la Loterie Nationale a pu encore soutenir d'innombrables
projets et organisations qui œuvrent pour une
communauté meilleure et plus chaleureuse.

345 MILLIONS €
sont réinvestis dans notre communauté.

Le jeu doit rester un plaisir.
Veillons-y ensemble.
La Loterie Nationale. Bien plus que jouer.

E.R. : Loterie Nationale, S.A. de droit public - Rue Belliard 25-33, 1040 Bruxelles.

Le 17 mars 2021, la SA Scoore a été créée. Cette filiale est utilisée à partir de 2022 pour l'organisation des paris sportifs de la Loterie Nationale.

Le capital de la SA New Lotto Sports Organisation, de la SA LNL Services et de la SA Scoore est entièrement détenu par la Loterie Nationale.

La Loterie Nationale contrôle la SA New Lotto Sports Organisation, la SA LNL Services et la SA Scoore; elle a établi des comptes annuels consolidés pour la première fois au 31/12/2022.

Conformément à l'article 3 : 97 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, une filiale peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque, compte tenu de son importance négligeable, son inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidés; lorsque plusieurs filiales répondent à cette condition, il ne peut être fait usage de cette faculté que si, totalisées, ces filiales répondent à la condition posée.

Au 31 décembre 2022, la SC Captains of Cycling répondait clairement aux dispositions de l'article précité.

8. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

27

Le groupe n'a pas utilisé d'instruments financiers en 2022, pas plus qu'auparavant d'ailleurs, pour s'assurer contre des risques de change et d'intérêts, étant donné que ces risques sont très réduits pour la Loterie Nationale.

9. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Non applicable.

10. CONCLUSION

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels consolidés et de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du collège des commissaires pour le mandat qu'ils ont accompli en 2022.

Fait à Bruxelles, le 18 avril 2023.

L'administrateur délégué La présidente du
conseil d'administration Les administrateurs

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant que société anonyme de droit public, la Loterie Nationale est régie par la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (dite « Loi de 2002 »). Pour toutes les matières non régies spécifiquement par la Loi de 2002, la Loterie Nationale est régie par le Code belge des sociétés.

La Loterie Nationale respecte des règles de gouvernance d'entreprise en vue de s'inscrire, en tant qu'entreprise publique, résolument dans un mouvement général de transparence et de meilleure gestion.

Les missions de service public qui lui ont été confiées par l'État illustrent son engagement sociétal vis-à-vis de son actionnaire de référence – l'État – et des citoyens, bénéficiaires finaux des subsides découlant des activités de la Loterie Nationale.

Pour mener à bien ses missions, la Loterie Nationale s'appuie non seulement sur son conseil d'administration, mais également sur trois comités spécialisés, à savoir le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité stratégique, ainsi que sur le comité de direction, sans oublier les organes de contrôle que sont le collège des commissaires et les commissaires du gouvernement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

L'article 9 § 1 de la Loi de 2002 stipule que le Roi nomme, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, l'administrateur délégué et un nombre de membres ordinaires proportionnel aux droits de votes attachés aux actions détenues par l'État. L'État Belge étant actionnaire à 78,72 %, douze administrateurs sont nommés par le Roi.

Les autres membres ordinaires sont ensuite nommés par les autres actionnaires, en l'occurrence, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, qui détient 21,28 % des parts et a donc nommé deux administrateurs.

Le conseil d'administration se compose de quatorze membres, dont le président et l'administrateur délégué (article 8, §1^{er} de la Loi de 2002).

Douze administrateurs ordinaires, parmi lesquels l'administrateur délégué et le président du conseil d'administration, sont nommés par l'État belge par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

Madame Géraldine DEMARET	Présidente à partir du 21/05/2021
Monsieur Jannie HAEK	Administrateur délégué
Madame Emmanuelle DARDENNE	Administratrice à partir du 21/05/2021
Monsieur Xavier GONZALEZ	Administrateur à partir du 21/05/2021
Monsieur Gérald DUFFY	Administrateur à partir du 21/05/2021
Madame Laurence LAMBERT	Administratrice à partir du 21/05/2021
Monsieur Patrick DUPRIEZ	Administrateur à partir du 21/05/2021
Madame Liesbeth DE WINTER	Administratrice à partir du 21/05/2021
Madame Patricia CEYSENS	Administratrice à partir du 21/05/2021
Monsieur Karel DE BONDT	Administrateur à partir du 21/05/2021
Monsieur Theodoor (Bogdan) VANDEN BERGHE	Administrateur à partir du 21/05/2021
Monsieur Bart STOKMANS	Administrateur à partir du 10/05/2022

Deux administrateurs ordinaires désignés par La Société Fédérale de Participations et d'Investissement :

Madame Ermeline GOSELIN	Administratrice à partir du 21/05/2021
Monsieur Matthijs KEERSEBILCK	Administrateur à partir du 21/05/2021

L'article 9, § 5 de la Loi de 2002 prévoit que le président du conseil d'administration est nommé par le Roi parmi les membres ordinaires et dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix au sein du conseil d'administration.

Conformément à la Loi de 2002, les administrateurs sont chacun nommés pour un mandat reconductible de six ans.

Parmi les membres du conseil d'administration désignés par l'État belge, il doit y avoir autant de néerlandophones que de francophones.

L'administrateur délégué appartient à un rôle linguistique différent de celui du président. Un tiers au moins des administrateurs doit être du sexe opposé à celui des autres membres désignés par l'État belge (article 8, §1er de la Loi de 2002).

Le comité de direction est chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. L'administrateur délégué représente la société dans tous les actes juridiques.

Pouvoirs et fonctionnement

Fréquence des réunions

L'article 24, § 1 des statuts de la Loterie Nationale prévoit que le conseil d'administration se réunit au moins six fois par an.

Le conseil d'administration se réunit en principe tous les deuxièmes mardis du mois, à l'exception du mois d'août. Il s'est réuni 11 fois en 2022.

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit.

Le conseil d'administration est convoqué par le président ou l'administrateur délégué, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, ou chaque fois que deux administrateurs au moins en font la demande.

Compétences

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social de la Loterie Nationale, à l'exception de ceux que la Loi réserve à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration contrôle la gestion assurée par le comité de direction qui lui fait régulièrement rapport.

Le conseil, ou son président, peut à tout moment demander au comité de direction un rapport sur les activités de l'entreprise ou sur certaines d'entre elles.

Comités institués par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités, lesquels sont chargés de l'assister et de lui soumettre des recommandations dans des domaines spécifiques. Il s'agit du comité d'audit, du comité de rémunération et du comité stratégique.

COMITÉ D'AUDIT

Composition

Le comité d'audit se compose d'administrateurs ordinaires, au nombre de trois au moins. Le président du conseil d'administration et les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité d'audit et y siègent avec voix consultative.

Les administrateurs ordinaires qui le composent sont les suivants :

Madame Patricia CEYSENS	Présidente à partir du 21/05/2021
Monsieur Matthijs KEERSEBILCK	Administrateur à partir du 21/05/2021
Madame Laurence LAMBERT	Administratrice à partir du 21/05/2021
Madame Géraldine DEMARET	Présidente du Conseil d'administration (voix consultative) à partir du 21/05/2021

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité d'audit.

Le comité d'audit s'est réuni 4 fois en 2022.

Compétences

Le comité d'audit est notamment chargé d'assister le conseil d'administration dans l'examen des comptes et le contrôle du budget, le suivi des travaux d'audit, l'examen de la fiabilité de l'information financière et l'organisation et la surveillance du contrôle interne.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Composition

Le comité de rémunération se compose du président du conseil d'administration, qui le préside, et d'au moins deux administrateurs ordinaires. Ses membres sont les suivants :

Madame Géraldine DEMARET	Présidente à partir du 21/05/2021
Madame Emmanuelle DARDENNE	Administratrice à partir du 21/05/2021
Monsieur Karel DE BONDT	Administrateur à partir du 21/05/2021
Monsieur Gérald DUFFY	Administrateur à partir du 21/05/2021
Monsieur Theodoor (Bogdan) VANDEN BERGHE	Administrateur à partir du 21/05/2021

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité de rémunération.

Le comité de rémunération s'est réuni 3 fois en 2022.

COMITÉ STRATÉGIQUE

Composition

Le comité stratégique se compose du président du conseil d'administration, qui le préside, l'administrateur délégué et d'au moins deux administrateurs ordinaires. Ses membres sont les suivants :

Monsieur Jannie HAEK	Administrateur délégué
Madame Géraldine DEMARET	Présidente à partir du 21/05/2021
Madame Patricia CEYSENS	Administratrice à partir du 21/05/2021
Monsieur Patrick DUPRIEZ	Administrateur à partir du 21/05/2021
Monsieur Xavier GONZALEZ	Administrateur à partir du 21/05/2021
Monsieur Matthijs KEERSEBILCK	Administrateur à partir du 21/05/2021

Les commissaires du gouvernement sont invités aux réunions du comité stratégique.

Le comité stratégique s'est réuni 4 fois en 2022.

Compétences

Le comité stratégique est notamment chargé d'assister le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la société. Le comité stratégique émet notamment des avis sur les orientations stratégiques de la société, les opportunités d'acquisition et de partenariat et toute autre question d'intérêt stratégique soumise par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué ou deux autres administrateurs.

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

L'article 18 de la Loi de 2002 prévoit que la Loterie Nationale est soumise au contrôle du ministre, et pour les décisions ayant un impact budgétaire ou financier, au contrôle du ministre qui a le Budget dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention de deux commissaires du gouvernement.

Les commissaires du gouvernement veillent au respect de la loi, du statut organique de la Loterie Nationale et du contrat de gestion. Ils s'assurent, en particulier, de ce que la politique de la Loterie Nationale ne porte pas préjudice à l'exécution des tâches de service public.

De plus, les commissaires du gouvernement font rapport au ministre, au ministre du Budget et au ministre des Finances sur toutes les décisions de la société qui ont une incidence sur le budget de l'État.

- Le commissaire du gouvernement pour le Ministre du Budget est Monsieur **Tom BLOCKMANS** (à partir du 12/05/2021).
- Le commissaire du gouvernement pour le Ministre chargé de la Loterie Nationale est Monsieur **Filip VAN DE VELDE**.

Les commissaires du gouvernement sont invités à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité de direction et y siègent avec voix consultative.

RÉMUNÉRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Loi de 2002 prévoit que l'assemblée générale détermine la rémunération dont bénéficient les membres du conseil d'administration en raison de leur mandat d'administrateur.

La rémunération brute du président du conseil d'administration se compose d'une partie mensuelle fixe qui s'élève à 2 500 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- 750 € par séance du conseil d'administration ;
- 1 000 € par séance d'un comité spécialisé.

La rémunération brute des autres administrateurs se compose d'une partie mensuelle fixe de 1 250 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- 500 € par séance du conseil d'administration ;
- 1 000 € par séance d'un comité spécialisé.

Le président et les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas du remboursement de leurs frais ni d'avantages en nature.

La rémunération des membres du conseil d'administration n'a pas été indexée depuis 2002.

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Le gouvernement fédéral a décidé en 2016 d'adopter de nouvelles règles en matière de rémunération des administrateurs délégués des entreprises publiques. Ces règles prévoient que l'indemnité maximale annuelle s'élève à 290 000 euros par an. Ce montant est indexé.

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

La rémunération brute des commissaires du gouvernement se compose d'une partie mensuelle fixe de 1 250 € et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de :

- 500 € par séance du conseil d'administration ;
- 1 000 € par séance d'un comité spécialisé.

La rémunération des commissaires du gouvernement n'a pas été indexée depuis 2002. En 2022 la Loterie Nationale a payé une rémunération de 381 887,10 euros aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires du gouvernement (voir tableau ci-après).

Prénom et nom	Titre	Présences Conseil d'Administration	Présences Comité de Rémunérations	Présences Comité Stratégique	Présences Comité d'Audit	Rémunération 2022
Nombre de réunions		11	3	4	4	
PATRICIA CEYSENS	Administratrice	10		4	4	28.000,00
EMMANUELLE DARDENNE	Administratrice	9	2			21.500,00
KAREL DE BONDT	Administrateur	10	3			23.000,00
LIESBETH DE WINTER	Administratrice	9				19.500,00
GERALDINE DEMARET	Présidente	11	3	4	4	49.250,00
GERALD DUFFY	Administrateur	8	2			21.000,00
PATRICK DUPRIEZ	Administrateur	10		4		24.000,00
XAVIER GONZALEZ	Administrateur	11		4		24.500,00
ERMELINE GOSSELIN	Administratrice	10				20.000,00
MATTHIJS KEERSEBILCK	Administrateur	10		4	4	28.000,00
LAURENCE LAMBERT	Administratrice	11			4	24.500,00
BOGDAN VANDEN BERGHE	Administrateur	10	3			23.000,00
BART STOKMANS	Administrateur	6				12.637,10
FILIP VANDEVELD	Commissaire	11	3	4	4	31.500,00
TOM BLOCKMANS	Commissaire	11	3	4	4	31.500,00
JANNIE HAEK	Administrateur-délégué	11	3	4	1	-
						381.887,10

COMITÉ DES SUBSIDES

Certains administrateurs sont membres du comité des subsides visé dans l'article 31 du contrat de gestion du 26 juillet 2016. Ils ne perçoivent aucune rémunération pour cette activité.

Coordination : Jeremie Demeyer

Textes : en collaboration avec les collègues des départements Corporate, HR, Finance, Stratégie, Marketing, Subsidés, Sponsoring et avec les collègues QAS et Jeu Responsable.

Traduction : Luc Dreesen, Virginie Eggerickx, Francesco Porzio.

Mise en page : NewsMaster

Impression : Printing Office - Jette - Loterie Nationale

Crédits Photos : Loterie Nationale, Adobe Stock et iStock

Loterie Nationale,
S.A. de droit public
Rue Belliard 25-33
1040 Bruxelles

© Loterie Nationale, 2024





**loterie
nationale**

BIEN PLUS QUE JOUER

Éditeur responsable : Loterie Nationale, S.A. de droit public



Le Rapport annuel de la Loterie Nationale est également disponible en néerlandais.

Ils peuvent être téléchargés au format PDF sur : www.loterie-nationale.be/a-propos-de-nous/qui-sommes-nous/documents